

**Conseil de sécurité**Distr. générale  
14 novembre 2001

---

**Résolution 1378 (2001)****Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4415<sup>e</sup> séance,  
le 14 novembre 2001**

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* ses précédentes résolutions sur l'Afghanistan, en particulier les résolutions 1267 (1999) du 15 octobre 1999, 1333 (2000) du 19 décembre 2000 et 1363 (2001) du 30 juillet 2001,

*Appuyant* les efforts internationaux visant à éradiquer le terrorisme, conformément à la Charte des Nations Unies, et *réaffirmant également* ses résolutions 1368 (2001) du 12 septembre 2001 et 1373 (2001) du 28 septembre 2001,

*Considérant* l'urgence de la situation sécuritaire et politique en Afghanistan à la suite de l'évolution toute récente de la situation, en particulier à Kaboul,

*Condamnant* les Taliban pour avoir permis que l'Afghanistan soit utilisé comme base d'exportation du terrorisme par le réseau Al-Qaeda et autres groupes terroristes et pour avoir accordé l'asile à Oussama Ben Laden, Al-Qaeda et autres éléments associés, et *appuyant* dans ce contexte les efforts que fait le peuple afghan pour remplacer le régime des Taliban,

*Se félicitant* que le Représentant spécial ait l'intention de convoquer d'urgence, en un lieu approprié, une réunion des divers processus afghans et *demandant* au Front uni et à tous les Afghans représentés dans ces processus d'accepter son invitation à participer à cette réunion sans retard et de bonne foi, sans conditions préalables,

*Saluant* la Déclaration sur la situation en Afghanistan rendue publique le 12 novembre 2001 par les Ministres des affaires étrangères et autres représentants de haut rang des Six plus Deux, ainsi que le soutien offert par d'autres groupes internationaux,

*Prenant note* des vues exprimées à propos de la situation en Afghanistan à sa séance du 13 novembre 2001,

*Approuvant* l'approche présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général à sa séance du 13 novembre 2001,



*Réaffirmant* son vif attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan,

*Profondément préoccupé* par la situation humanitaire alarmante et la poursuite des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les Taliban,

1. *Exprime* son ferme appui aux efforts du peuple afghan visant à établir une nouvelle administration de transition conduisant à la formation d'un gouvernement, l'une et l'autre devant :

- Avoir une large base, être multiethniques et pleinement représentatifs du peuple afghan, et être attachés à la paix avec les voisins de l'Afghanistan;
- Respecter les droits de l'homme de tous les Afghans, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur religion;
- Respecter les obligations internationales de l'Afghanistan, et notamment en coopérant sans réserve à la lutte internationale contre le terrorisme et le trafic de drogues à l'intérieur et à partir de l'Afghanistan; et
- Faciliter l'acheminement urgent de l'aide humanitaire et le retour en bon ordre des réfugiés et des déplacés lorsque la situation le permettra;

2. *Demande* à toutes les forces afghanes de s'abstenir d'actes de représailles, de s'acquitter rigoureusement des obligations que leur imposent les droits de l'homme et le droit international humanitaire et d'assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel associé ainsi que de celui des organisations humanitaires;

3. *Affirme* que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central pour ce qui est d'appuyer les efforts du peuple afghan visant à établir d'urgence une nouvelle administration de transition conduisant à la formation d'un nouveau gouvernement et *exprime* son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'accomplissement de son mandat, et *demande* aux Afghans, aussi bien à ceux qui se trouvent dans le pays qu'à ceux qui appartiennent à la diaspora afghane, et aux États Membres de coopérer avec lui;

4. *Demande* aux États Membres d'apporter :

- Un appui à cette administration et à ce gouvernement, notamment en réalisant des projets à impact rapide;
- Une aide humanitaire d'urgence pour soulager les souffrances de la population afghane, aussi bien celle qui se trouve dans le pays que celle qui est réfugiée, notamment dans le domaine du déminage; et
- Une assistance à long terme pour la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan sur le plan économique et social;

et *se félicite* des initiatives prises en ce sens;

5. *Encourage* les États Membres à appuyer les efforts visant à assurer la protection et la sécurité des zones de l'Afghanistan qui ne sont plus tenues par les Taliban, en particulier à faire en sorte que Kaboul soit respectée en tant que capitale de tout le peuple afghan, et, tout spécialement, à protéger la population civile, les

autorités de transition, le personnel des Nations Unies et le personnel associé ainsi que celui des organisations humanitaires;

6. *Décide* de rester activement saisi de la question.
-